

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi 5 février 2014 à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

## 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	représentant de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	représentant de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Lucien Lampron, directeur général adjoint et aménagiste

## 2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10588/02/14

Il est proposé par André Deslauriers  
Appuyé par Thérèse Francoeur  
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

- 7. E) Mandat à Cévimec BTF pour enquêtes de vente

ADOPTÉ

## 3. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

M. Sébastien Doire, représentant du ministère de la Sécurité publique, est venu entretenir les maires des différents risques de catastrophe qui peuvent survenir sur leur territoire. Il en a profité pour offrir la disponibilité et le support des représentants de son ministère.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 15 JANVIER 2014 MRC10589/02/14**

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Marie-Andrée Auger  
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 15 janvier 2014.

ADOPTÉ

**5. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 14 JANVIER 2014**

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif et de planification du 14 janvier dernier.

**6. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 4 février 2014, est déposée pour information.

**7. FINANCES**

**A) RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES**

Conformément au règlement MRC-65, la directrice générale dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2014. Il n'y a pas de question.

JANVIER 2014

Factures incompressibles acquittées	172 493,32 \$
Factures approuvées	38 618,94 \$
Rémunérations	5 944,52 \$
Allocations de dépenses	2 972,26 \$
Remboursement des dépenses	71,20 \$

**B) PROLONGATION ENTENTE DE GESTION MAMROT**

**Autorisation de signature mrc10590/02/14**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé une entente de gestion avec le MAMROT dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC, le 28 mars 2011;

ATTENDU QUE cette aide financière permet à la MRC d'assumer une partie des dépenses d'opération afin de réaliser les activités qui lui sont dévolues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou d'autres lois;

ATTENDU la décision du gouvernement de reconduire en 2014 les mesures de l'entente sur le partenariat fiscal et financier et dans ce contexte, de prolonger l'entente de gestion pour le programme d'aide financière aux MRC;

ATTENDU QUE le MAMROT a transmis à la MRC un avenant pour signature;

ATTENDU que la MRC doit prévoir les attentes, objectifs et résultats à réaliser en 2014, qui feront partie intégrante de l'avenant;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers  
Appuyé par Daniel Lafond  
Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise la signature, par le préfet de la MRC de Drummond, de l'avenant transmis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, lequel est joint à la présente résolution, afin de poursuivre le financement de la MRC pour la période de se terminant le 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

C) RENOUELEMENT BOURSE LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

**Versement de la subvention** **mrc10591/02/14**

ATTENDU QUE l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec a transmis à la MRC de Drummond, le 24 janvier dernier, une demande afin de reconduire la participation de la MRC à l'événement Prix du bénévolat Dollard-Morin édition 2014, pour un montant de 500 \$;

ATTENDU QUE le montage financier proposé par l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec sollicite la participation des cinq MRC du Centre du Québec pour un montant total de 2 500 \$ et de la Conférence régionale des élus;

ATTENDU QUE ce montant vise à permettre la remise de bourses de 500 \$, par voie de tirage, aux organismes ayant soumis leur candidature et que ce montant sera remis en totalité à un organisme du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE cette subvention est prévue aux prévisions budgétaires 2014 et inscrite au règlement # MRC-740 pour l'édition 2014 du Prix du bénévolat Dollard-Morin;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Levasseur

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil autorise le versement d'un montant de 500 \$ à l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le cadre du Prix du bénévolat Dollard-Morin édition 2014, à même le budget SUBVENTIONS MRC prévu pour l'année 2014.

ADOPTÉ

D) RESSOURCERIE TRANSITION

**Versement de la subvention** **mrc10592/02/14**

ATTENDU QUE Ressourcerie Transition demande que le premier versement pour l'année 2014 lui soit versé le plus rapidement possible;

ATTENDU QU'un montant de 70 000 \$ a été retenu dans le budget PGMR 2014 pour Ressourcerie Transition afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

ATTENDU QUE Ressourcerie Transition a déposé auprès de la MRC son rapport d'activités et son rapport financier 2013;

ATTENDU QUE le rapport d'activités démontre que Ressourcerie Transition contribue à détourner des matières de l'enfouissement;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont été saisis du dossier et proposent l'adoption d'une résolution dans ce sens;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil procède au premier de quatre versements à Ressourcerie Transition, soit 17 500 \$ à même le budget 2014 de la MRC (règlement # MRC-745), et d'échelonner les trois autres selon les mois d'avril, juillet et octobre. De plus, afin d'obtenir les prochains versements, Ressourcerie Transition devra déposer un rapport intérimaire de ses activités auprès de la MRC.

ADOPTÉ

## E) MANDAT À CÉVIMEC BTF POUR ENQUÊTES DE VENTE

**Mandat pour enquêtes de vente mrc10593/02/14**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond devra déposer, pour les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Lucien, un nouveau rôle en septembre 2014, ce qui implique un total de 5 071 fiches d'évaluation foncière et plus de 300 enquêtes de vente;

ATTENDU l'ampleur de la tâche découlant des nouvelles exigences gouvernementales touchant à l'évaluation foncière et, conséquemment, une accumulation du nombre de dossiers à traiter sur tout le territoire de la MRC depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE les visites liées aux enquêtes de vente des six municipalités dont les rôles doivent être réévalués en 2014 doivent être effectuées dans les prochaines semaines afin d'éviter un retard dans le dépôt des rôles des six municipalités mentionnées ci-haut;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil octroie un mandat à la firme d'évaluation foncière Cévimec BTF pour environ 180 dossiers d'enquête de vente, au montant de 43 \$ par dossier plus les taxes applicables, ce qui inclut l'analyse de vente, la modernisation, le maintien d'inventaire, la détermination des valeurs des nouveaux rôles et la gestion administrative, à déboursier à même les prévisions budgétaires 2014 "Réfection Évaluation".

ADOPTÉ

**8. ADMINISTRATION**

## A) GESTION DES ARCHIVES

**Mandat sur l'élaboration d'un calendrier de conservation mrc10594/02/14**

ATTENDU QU'en vertu des articles 7 et 8 de la *Loi sur les archives*, "tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation ..." et "doit soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales son calendrier de conservation...";

ATTENDU QUE la MRC de Drummond ne possède pas de calendrier de conservation;

ATTENDU QU'à la demande de la direction, une offre de services lui a été transmise le 6 janvier 2014 à la suite d'une visite des locaux de la MRC par la firme HB archivistes, s.e.n.c., pour la réalisation des livrables suivants :

- Programme de gestion des archives, incluant les politiques et procédures pertinentes aux besoins et à la situation de la MRC de Drummond
- Plan de classification
- Calendrier de conservation

ATTENDU QUE l'offre de services s'élève à un montant de 2 200 \$ plus les taxes et qu'elle satisfait aux exigences des membres du comité administratif et de planification;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil retienne la proposition de la firme HB archivistes, s.e.n.c., pour la gestion des archives de la MRC de Drummond tel que décrit à l'offre de services du 6 janvier 2014 pour les livrables 1, 2 et 3, pour un montant de 2 200 \$ plus les taxes, à même le poste ADMINISTRATION GÉNÉRALE (règlement # MRC-745) des prévisions budgétaires 2014.

ADOPTÉ

## 9. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 27 janvier est déposé. Il n'y a pas de question.

## 10. AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Jean-Pierre Vallée dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 4 février dernier du comité d'aménagement (CAM).

- Avis sur un règlement (Saint-Lucien)
- Modification du schéma pour le développement industriel régional
- Demande de modification au schéma
- Demande de modification du RCI
- Échéanciers pour la révision du schéma d'aménagement

#### A.1) Avis sur un règlement - Saint-Lucien mrc10595/02/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lucien a transmis son règlement no 2013-041 qui vise à autoriser un commerce de vente, de réparation et de location de mini mécaniques, dans un garage situé sur un terrain résidentiel;

ATTENDU QUE ce dernier est situé dans la zone C2 comprise dans le village;

ATTENDU QUE le comité reconnaît que cet usage permettrait d'encourager l'activité commerciale du village;

ATTENDU QUE permettre l'activité commerciale dans un bâtiment détaché de la résidence reviendrait à autoriser deux bâtiments principaux sur une même propriété;

ATTENDU QUE selon le document complémentaire du schéma d'aménagement, il ne doit y avoir qu'un seul bâtiment principal par lot;

ATTENDU l'avis défavorable du comité d'aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil **désapprouve**, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 2013-041 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Lucien, celui-ci étant non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

#### A.2) Demande de modification du schéma - Saint-Germain-de-Grantham mrc10596/02/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a soumis une demande de modification au schéma d'aménagement pour enlever toutes les zones à long terme apparaissant dans le périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QU'après analyse, le comité estime que la quantité d'espaces vacants situés dans les zones de développement à caractère prioritaire du périmètre urbain, est insuffisante pour combler les besoins en développement résidentiel à court terme;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Thérèse Francoeur  
 Appuyé par Jean Parenteau  
 Et résolu

Que le conseil procède à la modification du schéma d'aménagement pour enlever toutes les zones d'aménagement à long terme apparaissant au plan du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

**A.3) Demande de modification au RCI - Drummondville  
 mrc10597/02/14**

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis une demande de modification du RCI qui vise à réduire la superficie d'une zone P, dans un secteur qui longe le boulevard Allard;

ATTENDU QUE cette modification permettrait d'agrandir le terrain du 2200, boulevard Allard (fondation René-Verrier) sur une superficie approximative de 1 325 mètres carrés;

ATTENDU QUE cet agrandissement favoriserait l'aménagement d'un espace extérieur pour la clientèle;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'aménagement;;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
 Appuyé par Carole Côté  
 Et résolu

Que le conseil procède à la modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour réduire la superficie de la zone P, dans la ville de Drummondville et ainsi permettre la réalisation des aménagements proposés.

ADOPTÉ

**B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 29 janvier dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Avis sur une demande d'autorisation dans la zone agricole

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4462, Drummondville (modifier des limites de zones et diverses dispositions du règlement de zonage)
- Règlement no 4464, Drummondville (modifier le nombre d'abris d'auto temporaires pour certains usages du groupe habitation)
- Règlement no 405-2014, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse (permettre des activités récréatives temporaires en zone agricole à certaines conditions)
- Règlement no 2013-044, Saint-Lucien (permettre les logements intergénérationnels dans toutes les résidences unifamiliales isolées)

**B.1) Avis sur une demande d'autorisation dans la zone agricole  
 mrc10598/02/14**

Ministère des Transports du Québec (MTQ) (Lots 515, 516, 570)  
 N/Réf. : 154061419, cadastre de la Paroisse de Saint-Pie-de-Guire

ATTENDU QUE la CPTA requiert l'avis de la MRC concernant une demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole soumise par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE plus particulièrement, le ministère projette de remplacer le pont situé sur le Rang St-Charles à la hauteur du ruisseau Pokasso et que pour ce faire, l'élargissement de l'emprise de ce rang couvrant une superficie de 592,8 mètres carrés, est nécessaire pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE de plus, pour maintenir la circulation routière, l'utilisation temporaire d'une superficie de 1 349,3 mètres carrés est prévue pour y aménager une voie de contournement des travaux;

ATTENDU QUE le pont actuel doit être remplacé pour des raisons d'utilité publique et de sécurité;

ATTENDU QUE ce projet aura peu d'impact sur les activités agricoles étant donné les faibles superficies visées;

ATTENDU l'avis favorable des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil appuie la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec visant l'élargissement de l'emprise du Rang St-Charles et l'utilisation temporaire de superficies sur les lots 515, 516 et 570 du cadastre de la paroisse de Saint-Pie-de-Guire puisque le projet de reconstruction du pont enjambant le ruisseau Pokasso, sur le rang St-Charles, dans la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, est **conforme** aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) **RAPPORT DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Le rapport de l'assemblée publique sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond sur le développement industriel régional est déposé aux membres du conseil.

D) **APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**D.1) Drummondville**

D.1.1) Règlement no 4462-1 mrc10599/02/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation le règlement # 4462-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement de zonage et de modifier les limites des zones C-0035, H-365-1, I-393, H-608, H-634, R-9214 et R-9422;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4462-1 modifiant le règlement d'urbanisme de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

2. Transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4462-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.2) Règlement no 4463                                  mrc10600/02/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4463 amendant son règlement de construction no 4302;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'exclure l'application de la section 10.4 concernant la transformation, l'entretien et la réparation de bâtiments existants;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (*L.R.Q., c. A-19.1*), le règlement no 4463 modifiant le règlement de construction de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4463 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## D.2) Wickham

D.1.1) Règlement no 2014-01-753                                  mrc10601/02/14

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2014-01-753 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajouter l'usage «établissement de transport de marchandises» dans la zone AF-61;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Jean-Pierre Vallée

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (*L.R.Q., c. A-19.1*), le règlement no 2014-01-753 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2014-01-753 à la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

## E) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Ce point est reporté à une prochaine séance.



F) NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE  
(CCA)

**F.1) Élus(es) sièges # 1 et # 3 mrc10602/02/14**

ATTENDU le règlement MRC-196 et amendements;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de combler les postes aux sièges # 1 et # 3 du CCA, postes dévolus à deux représentants de la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil nomme :

- M. Michel Bourgeois au siège # 1 et
- M. Félicien Cardin au siège # 3

comme membres représentant le conseil de la MRC siégeant sur le comité consultatif agricole.

ADOPTÉ

**F.2) Agriculteurs (trices) sièges # 5 et # 7 mrc10603/02/14**

ATTENDU le règlement MRC-196 et amendements;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de combler les postes aux sièges # 5 et # 7 du CCA, postes dévolus à deux représentants de l'UPA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Guy Lavoie

Et résolu

Que le conseil nomme :

- M. Marco Richard au siège # 5 et
- Mme Noëlline Ménard au siège # 7

comme membres représentant les producteurs agricoles siégeant sur le CCA.

ADOPTÉ

**F.3) Présidence sur le CCA mrc10604/02/14**

ATTENDU le règlement MRC-196 et amendements;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de combler les postes aux sièges # 5 et # 7 du CCA, postes dévolus à deux représentants de l'UPA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil nomme :

- M. Félicien Cardin

comme président du comité consultatif agricole.

ADOPTÉ

**11. GESTION DES COURS D'EAU**

Aucun item n'est discuté.

## 12. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté.

## 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item n'est discuté.

## 14. RAPPORTS DES COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

Les rapports suivants sont déposés au conseil par ses représentants :

- Carrefour de développement social de la MRC de Drummond (Marie-Andrée Auger)
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) (Marie-Andrée Auger)
- Mme Marie-Andrée Auger remercie chaleureusement les membres du conseil qui ont appuyé sa mise en candidature au conseil d'administration de la FQM.
- Réseaux Plein Air Drummond inc. (Michel Bourgeois)
- Société d'histoire de Drummond (Suzanne Pinard Lebeau)

## 15. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

### A) TABLE DES PRÉFETS

#### **Portrait de l'organisation municipale Centre-du-Québec – Adoption mrc10605/02/14**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec a le mandat d'établir et de mettre en œuvre un Plan quinquennal de développement (PQD) définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région, pour la période 2014-2019;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les membres de la Table des préfets ont pris l'initiative de rédiger un portrait de l'organisation municipale sur le territoire des MRC du Centre-du-Québec afin de s'assurer de faire partie intégrante du processus;

ATTENDU QUE ce portrait a été transmis par la Table des préfets aux cinq MRC du Centre-du-Québec pour adoption en conseil lors de leur séance de février et que le document a été déposé au préalable pour validation auprès des membres du comité administratif et de planification (CAP), le 28 janvier dernier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil procède à l'adoption du portrait de l'organisation municipale dans le Centre-du-Québec tel que reçu le 23 janvier 2014 et transmette un exemplaire de cette résolution à la Table des préfets.

ADOPTÉ

## 16. CORRESPONDANCE

### A) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de janvier et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

## 17. DIVERS

### A) APPUI DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE MRC10606/02/14

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté pour soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtienne un premier diplôme ou qualification;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;

ATTENDU QUE, dans le cadre des éditions centricoises des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Mario Van Doorn

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le conseil déclare que la MRC Drummond appuie les *Journées de la persévérance scolaire* et s'engage à porter fièrement le ruban et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire lors des Journées de la persévérance scolaire en février, soulignant ainsi les efforts des jeunes de notre municipalité.

ADOPTÉ

### B) COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### Désignation d'un représentant                      mrc10607/02/14

ATTENDU QUE la Commission des transports et de l'environnement procédera à des consultations particulières et tiendra des auditions publiques sur le projet de loi 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*;

ATTENDU QUE la Commission souhaite entendre la MRC de Drummond sur ce sujet, le mardi 11 mars 2014 à 15 h 45, à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification reconnaissent l'implication de la municipalité de Saint-Bonaventure dans le dossier et que la MRC peut nommer un représentant pour la représenter devant la Commission;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu unanimement

Que le conseil désigne M. Félicien Cardin de la municipalité de Saint-Bonaventure pour représenter la MRC de Drummond le mardi 11 mars 2014, dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi 37, *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste*.

En l'absence de M. Cardin, M. Guy Lavoie, maire suppléant de la municipalité de Saint-Bonaventure, accepte en son nom, sa nomination séance tenante.

ADOPTÉ

## 18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a une brève discussion entre les membres sur le dossier de la gestion des fosses septiques et, plus précisément, sur les coûts assumés lors de la vidange des fosses. M. Michel Noël donne des informations.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**MRC10608/02/14**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Carole Côté

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 50.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Christine Labelle  
Directrice générale



## PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2014

<b>1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES.....</b>	<b>14</b>
<b>2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR mrc10588/02/14.....</b>	<b>14</b>
<b>3. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE.....</b>	<b>14</b>
<b>4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014 mrc10589/02/14.....</b>	<b>15</b>
<b>5. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 14 JANVIER 2014.....</b>	<b>15</b>
<b>6. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR.....</b>	<b>15</b>
<b>7. FINANCES</b>	
A) RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES.....	15
B) PROLONGATION ENTENTE DE GESTION MAMROT <i>Autorisation de signature mrc10590/02/14.....</i>	15
C) RENOUELEMENT BOURSE LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC <i>Versement de la subvention mrc10591/02/14.....</i>	16
D) RESSOURCERIE TRANSITION <i>Versement de la subvention mrc10592/02/14.....</i>	16
E) MANDAT À CÉVIMEC BTF POUR ENQUÊTES DE VENTE <i>Mandat pour enquêtes de vente mrc10593/02/14.....</i>	17
<b>8. ADMINISTRATION</b>	
A) GESTION DES ARCHIVES <i>Mandat sur l'élaboration d'un calendrier de conservation mrc10594/02/14.....</i>	17
<b>9. ÉVALUATION</b>	
A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES.....	18
<b>10. AMÉNAGEMENT</b>	
A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT	
A.1) <i>Avis sur un règlement - Saint-Lucien mrc10595/02/14.....</i>	18
A.2) <i>Demande de modification du schéma - Saint-Germain-de-Grantham mrc10596/02/14.....</i>	18
A.3) <i>Demande de modification au RCI – Drummondville mrc10597/02/14.....</i>	19
B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	
B.1) <i>Avis sur une demande d'autorisation dans la zone agricole mrc10598/02/14.....</i>	19
Ministère des Transports du Québec (MTQ) (Lots 515, 516, 570) N/Réf. : 154061419, cadastre de la Paroisse de Saint-Pie-de-Guire	
C) RAPPORT DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.....	20
D) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	
D.1) <i>Drummondville</i>	
D.1.1) Règlement no 4462-1 mrc10599/02/14.....	20
D.1.2) Règlement no 4463 mrc10600/02/14.....	21
D.2) <i>Wickham</i>	
D.1.1) Règlement no 2014-01-753 mrc10601/02/14.....	21
E) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT.....	21
F) NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)	
F.1) <i>Élus(es) sièges # 1 et # 3 mrc10602/02/14.....</i>	22
F.2) <i>Agriculteurs (trices) sièges # 5 et # 7 mrc10603/02/14.....</i>	22
F.3) <i>Présidence sur le CCA mrc10604/02/14.....</i>	22
<b>11. GESTION DES COURS D'EAU.....</b>	<b>22</b>
<b>12. MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>23</b>

<b>13.</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b> .....	<b>23</b>
<b>14.</b>	<b>RAPPORTS DES COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS</b> .....	<b>23</b>
<b>15.</b>	<b>DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL</b> .....	<b>23</b>
A)	TABLE DES PRÉFETS	
	<i>Portrait de l'organisation municipale Centre-du-Québec – Adoption</i>	
	<i>mrc10605/02/14</i> .....	<b>23</b>
<b>16.</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>	
A)	INFORMATION GÉNÉRALE .....	<b>23</b>
<b>17.</b>	<b>DIVERS</b>	
A)	APPUI DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	
	MRC10606/02/14.....	<b>24</b>
B)	COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	<i>Désignation d'un représentant mrc10607/02/14</i> .....	<b>24</b>
<b>18.</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b> .....	<b>24</b>
<b>19.</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b> mrc10608/02/14.....	<b>25</b>